

# Pacé

ville & nature

Décision du Maire n°MPC\_MAPA\_25\_014

Objet du marché : Abonnements internet, téléphonie fixe et téléphonie mobile – Lot n°2 « Téléphonie mobile ».

Vu l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,  
Vu la délégation du Conseil municipal accordée au maire par délibération n°02/28 du 9 juin 2020,  
Vu le projet de marché public concernant : Abonnements internet, téléphonie fixe et téléphonie mobile – Lot n°2 « Téléphonie mobile ».

Considérant les besoins de la collectivité en matière : Abonnements internet, téléphonie fixe et téléphonie mobile - Lot n°2 « Téléphonie mobile ».

Le Maire de Pacé

DECIDE

D'attribuer le marché mentionné ci-dessus au(x) prestataire(s) :

CELESTE - 77420 CHAMPS-SUR-MARNE

pour un montant de :

Montant minimum pour la période : 20 000,00 €

Montant maximum pour la période : 80 000,00 €.

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera à adresser à :

- Monsieur le préfet de Bretagne, préfet d'Ille-et-Vilaine,
- Monsieur le receveur de Rennes Banlieue Est.

Fait à Pacé, le 27 mars 2025

Le Maire,

Hervé DEPOUEZ

